

# TOGO

---

## Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

### Contenu

Introduction .....	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite .....	3
Membres du GMP et présences .....	2
Termes de Référence et pratiques du GMP .....	15
Réunions du GMP et procès-verbaux .....	23
Adoption par le GMP.....	24
Partie II: Participation du gouvernement .....	25
Contacts avec le collège au sens large.....	27
Utilisation des données.....	29
Signataires.....	29
Partie III: Participation des entreprises .....	30
Nominations au GMP .....	30
Contacts avec le collège au sens large.....	31
Utilisation des données.....	32
Obstacles à la participation.....	32
Partie IV: Participation de la société civile .....	34
Nominations au GMP .....	35
Contacts avec le collège au sens large.....	36
Utilisation des données.....	37
Obstacles à la participation.....	37
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes.....	40
Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes" .....	41

**Période examinée** : Septembre 2020 au 31 Décembre 2023

**Equipe de Validation** : Solofo Rakotoseheno

Email : [SRakotoseheno@eiti.org](mailto:SRakotoseheno@eiti.org)

Christina Berger

Email : [CBerger@eiti.org](mailto:CBerger@eiti.org)

Hugo Paret

Email : [HParet@eiti.org](mailto:HParet@eiti.org)

**Date butoir** : 1<sup>er</sup> Janvier 2024

## **Introduction**

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

## **Partie I : Supervision par le groupe multipartite**

*Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.*

### **Membres du GMP et présences**

- 1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

• **Membres actuels du Conseil National de supervision (Administration publique et assimilée)**

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisa tion	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée ( <i>Septembre 2020 au 31 décembre 2023</i> )
<b>CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION</b>							
<b>ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ASSIMILEE</b>							
<i>Administra tion publique</i>	Membre	Juin 2015	<b>Komi KLASSOU</b>	Président	Primature	M	N/A, le gouvernement de M. KLASSOU s'occupait seulement des affaires courantes
	Membre	Octobre 2020	<b>Victoire TOMEGA H- DOGBE</b>	Présidente	Primature	F	1
	Membre	Juin 2016	<b>SANI YAYA</b>	Vice président	Ministère de l'économie et des finances	M	1
	Membre	Juin 2015	<b>Dèdèriwè ABLY- BIDAMON</b>	Secrétaire	Ministère des mines et de l'énergie	M	N/A, Idem pour le gouvernemen t KLASSOU
	Membre	Octobre 2020	<b>Mila Mawunyo AZIABLE</b>	Secrétaire	Ministère délégué auprès du Président de la Républiqu e chargée de l'Energie et des Mines	F	1
	Membre	Juin 2015	<b>André JOHNSON</b>	Membre	Ministre de l'environn ement	M	N/A, Idem pour le gouvernemen t KLASSOU

	Membre	Octobre 2020	<b>FOLLY-BAZI Katari</b>	Membre	Ministre de L'Environnement	M	1
	Membre	Janvier 2019	<b>Kodzo Sévon Tépé ADEDZE</b>	Membre	Ministre du commerce et de l'industrie	M	0
	Membre	Septembre 2023	<b>Kayi MIVEDOR- SAMBIANI</b>	Membre	Ministre du commerce et de l'industrie	F	1
	Membre	Juni 2015	<b>Payadowa BOUKPESSI</b>	Membre	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoire	M	0
	Membre	Septembre 2023	<b>Hodabalo AWATE</b>	Membre	Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoire	M	1
	Membre	Septembre 2023	<b>Manuella Modukpe SANTOS</b>	Membre	Ministre de la Promotion de l'Investissement	F	1

	Membre	2017	<b>Dammipi NOUPOKOU</b>	Membre	Conseiller spécial, représentant la Présidence de la République	M	0
	Membre	2013	<b>Kossi TENOU</b>	Membre	Directeur national de la BCEAO	M	0
	Membre	Septembre 2023	<b>Akuwa DOGBE AZOMA</b>	Membre	Directrice nationale de la BCEAO	F	1

- **Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Administration Publique	<b>Komi KLASSOU</b>	Octobre 2020	Nomination de nouveau Premier Ministre	<b>Mme TOMEGAH-DOGBE</b>
	<b>Dèdèriwè ABLY- BIDAMON</b>	Octobre 2020	Changement de gouvernement	<b>Mila Mawunyo AZIABLE</b>
	<b>André JOHNSON</b>	Octobre 2020	Changement de gouvernement	<b>FOLLY-BAZI Katari</b>
	<b>Kodzo Sévon Tépé ADEDZE</b>	Septembre 2023	Remaniement du gouvernement	<b>Kayi Rose MIVEDOR-SAMBIANI</b>
	<b>Payadowa BOUKPESSI</b>	Septembre 2023	Remaniement du gouvernement	<b>Hodabalo AWATE</b>

	<b>Kossi TENOU</b>	Octobre 2023	Nomination au siège de la BCEAO à Dakar	<b>Akuwa DOGBE AZOMA</b>
--	--------------------	--------------	---	--------------------------

## 2. Membres actuels du Conseil national de supervision (Industries Extractives)

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée ( <b>Septembre 2020 au 31 décembre 2023</b> )
<b>CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION</b>							
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>							
Industries Extractives	Membre	2015	<b>Michel KEZIE</b>	Directeur Général de la SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)	M	1
	Suppléant	Juin 2020	<b>Kambi REDA</b>	Représentant de la SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)	M	0
	Membre	Octobre 2020	<b>Narayanan PANKAJ</b>	Directeur Administratif du Groupe WACEM	Groupe West African Cement (WACEM)	M	0
	Membre	Juin 2020	<b>ASSOUTOM Koumaï</b>	Directeur Général de la SP-EAU	Directeur général de la société du patrimoine en Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU)	M	0
	Membre	Juin 2020	<b>Abdel TRAORE</b>	Représentant de la SP-EAU	Société du patrimoine en		1

					Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU)		
Membre	Décembre 2022	<b>KOUBONOU Samba</b>	Directeur Général de la SP-EAU	Directeur général de la société du patrimoine en Eau et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU)	M	1	
Membre	Juin 2020	<b>Kossi Amétépé GLE</b>	Président de l'Association des producteurs d'eau	Association des producteurs d'eau	M	1	
Suppléant	Juin 2020	<b>Afiwa Elisabeth DJOKO-AMADOS</b>	Représentant de l'Association des producteurs d'eau	Association des producteurs d'eau	F	0	
Membre	Juin 2020	<b>ADOLEHOUM E Koffi Amlon Jean</b>	Directeur Administratif et des ressources humaines	La société SCAN TOGO Mines	M	1	
Suppléant	juin 2020	<b>AWESSO Joseph Sossa Dema</b>	Suppléant	La société SCAN TOGO Mines	M	0	
Membre	Juin 2020	<b>N. Windahoda RAGOUENA</b>	Directeur Général de la société togolaise des grands caous (TGC)	Société togolaise des grands caous (TGC)	M	0	
Suppléant	Juin 2020	<b>Kossi ATAYI</b>	Représentant de la société togolaise des grands caous (TGC)	Société togolaise des grands caous (TGC)	F	0	

- **Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la**

période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous.  
Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par

### 3. Membres actuels du Conseil national de supervision (Société Civile)

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (Septembre 2020 au 31 décembre 2023)
<b>CONSEIL NATIONAL DE SUPERVISION</b>							
<b>SOCIETE CIVILE</b>							
Société Civile	Membre	Juin 2020	<b>Marc ABOFLAN</b>	Membre	CONAPP	M	0
		Juin 2020	<b>Kokouda ADONTUI</b>	Suppléant	Patronnat de la Presse	M	1
	Membre	Juin 2020	<b>Kassimou GOUNTANTE</b>	Membre	Assistant à Publiez Ce Que Vous Payez-Togo	M	1
	Membre	Juin 2020	<b>Kodjo MAHOULE</b>	Suppléant	Président du Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT)	M	1

- Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par



Société Civile				
----------------	--	--	--	--

#### 4. Membres actuels du Comité de pilotage (Administration publique et assimilée)

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée ( <i>Septembre 2020 au 31 décembre 2023</i> )
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>							
<b>ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ASSIMILEE</b>							
Administration publique	Membre	2015	<b>Dèdèriwè ABLY- BIDAMON</b>	Président	Ministère des Mines et des Energies	M	N/A
	Membre	Octobre 2020	<b>Mila Mawunyon AZIABLE</b>	Président	Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines	F	16
		Janvier 2018	<b>Badanam PATOKI</b>	Vice-président	Ministère de l'économie et des finances Secrétaire général	M	0
		Octobre 2022	<b>Agbénoxévi PANIAH</b>	Vice-président	Ministère de l'économie et des finances Secrétaire général	M	7
	Membre	Janvier 2023	<b>Kpowbié Tchasso Stéphane AKAYA</b>	Vice président	Secrétaire général Ministère de l'économie et des finances	M	2

		Février 2021	<b>Kpowbié Tchasso Stéphane AKAYA</b>	Membre	SP-PRPF/MEF	M	0
		Février 2021	<b>Tchtchri Affo DEDJI</b>	suppléant	SP-PRPF/MEF	M	17
Membre		2015	<b>ESSIEN Atta Kakra Kwawo</b>	Membre	Commissariat des Douanes et des Droits Indirects	M	1
		2010	<b>AWIKODO Tomdjao</b>	Suppléant	Commissariat des Douanes et des Droits Indirects	M	6
Membre		2015	<b>GANDO Karim Tchaktchouri</b>	Membre	BCEAO-Lomé	M	8
		2020	<b>KOUEVI Ayi Sélom</b>	suppléant	BCEAO-Lomé	M	0
		2020	<b>KOKA Bassolawoè</b>	Membre	Ministère du commerce	M	11
		2020	<b>EKUE Ayélé Mawusé Mona épouse AMEGRAN</b>	suppléant	Ministère du commerce	F	12
		Mars 2017	<b>FEOU Bilamkimwé</b>	Membre	Direction des industries	M	0
		Décembre 2017	<b>KALANI Yadè</b>	suppléant	Direction des industries	M	12
		2022	<b>AFAWOUBO Afi Akouyovi</b>	Membre	Direction des industries	F	1
		Mai 2023	<b>ASSAH Kossiwoa Lolonyo</b>	Représentante de Mme AFA	Direction des industries	F	5
		2017	<b>SOGLE Damégare</b>	Membre	Direction générale des mines et de la géologie	M	10
		2020	<b>KPENGLAME Kpassémon</b>	Suppléant	Direction des hydrocarbures	M	16
		2022	<b>TCHASSIM-ASSOULIAN Katcha</b>	Membre	Association professionnelle des banques et établissements	M	1

					financiers (APBEF)		
	Mars 2013	<b>EZA Koffi</b>	Suppléant	(APBEF)	M	0	
		<b>ADOYI Esso- Wavana</b>	Membre				
		<b>ESSIEN Atta Kakra Kwawo</b>	Membre	Commissariat des impôts	M	0	
		<b>PIGNAN GNANSA Palakassi</b>	Suppléant	Commissariat des impôts	M	9	
		<b>SEWONOU Biova</b>	Suppléant	Commissariat des impôts	M	4	
		<b>ATTILA Kwami</b>	Suppléant	Commissariat des impôts	M	3	
		<b>BAKAÏ Baoubadi</b>	Membre	MATDCL	M	1	
		<b>KPATCHA Aféïgnidou</b>	Suppléant	MATDCL	M	7	

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
	<b>Badanam PATOKI</b>	Mars 2021	Nommé pour un poste à l'étranger	<b>Agbénoxévi PANIAH</b>
	<b>Agbénoxévi PANIAH</b>	Décembre 2022	Admis à la retraite	<b>Kpowbié Tchasso Stéphane AKAYA</b>
	<b>Kpowbié Tchasso Stéphane AKAYA</b>	Janvier 2023	Nommé à un nouveau poste	<b>Tchitchi Affo DEDJI</b>
	<b>AWIKODO Tomdjao</b>	Décembre 2022	Admis à la retraite	<b>Non encore remplacé</b>
	<b>PIGNAN GNANSA Palakassi</b>	Juillet 2021	Nommé à un nouveau poste	<b>SEWONOU Biova Kodjo</b>
	<b>SEWONOU Biova Kodjo</b>	Mai 2023	Changement de poste dans son service	<b>ATTILA Kwami</b>

	<b>FEOU Bilamkimwé</b>	Mai 2022	Changement de poste administratif	<b>AFAWOUBO Afi Akouyovi</b>
	<b>KALANI Yadè</b>	Représentant de Monsieur FEOU	Changement de poste administratif	<b>ASSAH Kossiwoa Lolonyo</b>

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée ( <i>Septembre 2020 au 31 décembre 2023</i> )
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>							
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>							
Industries extractives	Membre	2010	<b>EKPAO Bilikiniwè</b>	Membre	Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT	M	1
	Suppléant	2020	<b>D'ALMEIDA Kudzo Adékunlè</b>	Suppléant	Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT	M	10
	Membre		<b>PANKAJ Narayanam</b>	Membre	Directeur administratif du groupe West African Cement (WACEM	M	0
	Suppléant		<b>AMOUZOU Yaovi A.</b>	Suppléant	Société Wacem	M	9
	Membre		<b>HEMAZRO Anani</b>	Membre	Société Togo- carrière	M	1
	Suppléant	2015	<b>TEKPO Koami</b>	Suppléant	Société Togo- carrière	M	0
	Membre	2020	<b>RAGOUENA N. Windahoda</b>	Membre	Association des professionnelles des industries extractives (APIET)	M	0

	Suppléant		<b>TEDIHOU Pidénam</b>	Suppléante	Association des professionnelles des industries extractives (APIET) Pomar	M	6
	Membre		<b>PITASSA Moïse P.</b>	Membre	Société cristal Eau Minérale	M	10
	Suppléant		<b>AKOHIN Keinevor Henri</b>	Suppléant	Société cristal Eau Minérale	M	0
	Membre	2020	<b>KODJO Afi Egnonam</b>	Membre	Société Togolaise des Eau	F	14
	Suppléant	2020	<b>BONFOH Mahamadou</b>	Suppléant	Société Togolaise des Eau		5

**2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
---------	-------------------------	---	--------	--------------

**1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (Septembre 2020 au 31 décembre 2023)
<b>COMITE DE PILOTAGE</b>							
<b>SOCIETE CIVILE</b>							
<i>SOCIETE CIVILE</i>	Membre	2012	<b>TSOLENYANU Gilbert</b>	Membre	Synergie des travailleurs du Togo	M	5

		2020	<b>ATINTOH Mathurin</b>	Suppléant		M	0
	Membre	2020	<b>KOUGBLENOU Kossi Pius</b>	Membre	ACOMB	M	17
	Membre	2020	<b>ESSEH Afua Kafui</b>	Suppléante	CADEFE	F	15
	Membre	2020	<b>AMEGADZE Kokou Elorm</b>	Membre	ONG Les Amis de la Terre	M	17
	Suppléant	2020	<b>ATCHONGLE Dossè</b>	Suppléant	ASIPTO	M	0
	Membre	2020	<b>BOYINDJO Awoussi</b>	Membre	Dimension Humaine	F	4
	Suppléant	2020	<b>KESSINA Wonégou</b>	Suppléant	ATBEP	M	0
	Membre	2020	<b>CHAKBERA Adjé</b>	Membre	Radio Lomé	M	10
	Suppléant	2015	<b>HOURGNAMBA Wendana</b>	Suppléant	Editogo	M	18
	Membre	2020	<b>KETOMAGNAN Mawuto Godson</b>	Membre	Groupe de Presse Liberté	M	7
	Suppléant	2020	<b>LOKO Kokou</b>	Suppléant	Journal DOUNIA Le Monde	M	5
	Membre	2020	<b>Honorable TSOLENYANU Koffi</b>	Membre	Assemblée Nationale	M	0
	Suppléant	2020	<b>Honorable AMEGANVI Kodjo Vincent</b>	Suppléant	Assemblée Nationale	M	11

**2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
	<b>ATCHONGLE Dossè</b>	2020	Décédé	Non encore remplacé

	<b>Honorable TSOLENYANU Koffi</b>	Septembre 2023	Nommé Ministre	Non encore remplacé

**2. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.**

Voir compte rendu de la 39<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage [https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR\\_39eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR_39eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf) , [https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR\\_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

**COMMISSION DE VALIDATION** (Membres : KOUGBLENOU Kossi Pius, CHAKBERA Adji, LOKO Kokou, PIGNAN GNANSA Palakassi, KODJO Afi Egnonam, BONFOH Mahamadou, KOLANI Liman, AGBEMADON Kokou Didier, DZIVENOU Mensah K. K., AMEKUDZI K. Séwonou, VOEDZO Amavi Akofa).

Elle est chargée de suivre les résultats et de vérifier l'assurance-qualité de la mise en œuvre à travers les consultations des commissions du CP, du GMP et des parties prenantes au cours des rencontres et des ateliers d'auto-évaluation. Il est convenu de faire cet exercice à la fin de chaque année.

**COMMISSION DE SUIVI ET SENSIBILISATION** (Membres : TEDIHOU Pidénam, SOGLE Damégare, KOKA Bassolawoè, KPATCHA Afeignidou, D'ALMEIDA Kudzo Adékunlé, AKOHIN Keinevor Henri, ESSEH Afua Kafui, DZIVENOU Mensah K. K.)

**COMMISSION DES FINANCES ET REGLEMENT RAPIDE** (Membres : PIGNAN GNANSA Palakassi, GANDO Karim, KALANI Yadé, LOKO Kokou, AMEGADZE Kokou Elorm, HOURGNAMBA Wéndana, AKOHIN Keinevor Henri, VOEDZO Amavi Akofa)

**COMMISSION DE MISE EN ŒUVRE** (Membres : SOGLE Damégare, TEDIHOU Pidénam, PITASSA Moïse P., CHAKBERA Adji, KOUGBLENOU Kossi Pius, EKUE Ayélé Mawusé Mona épouse AMEGNRAN, AMEGADZE Kokou Elorm, KOLANI Liman, AGBEMADON Kokou Didier, AKOUBIA Mawuto Gagno, KITEGI Koami M.).

**COMMISSION DE GOUVERNANCE** (Membres : DEDJI Affo Tchitchi, KPENGLAME Kpassémon, KOKA Bassolawoè, KPATCHA Afeignidou, D'ALMEIDA Kudzo Adékunlé, PITASSA Moïse P., HOURGNAMBA Wéndana, Esseh Afua Kafui, AMEKUDZI K. Séwonou)

## Termes de Référence et pratiques du GMP

### 4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

[Décret-de-cr ation-de-ITIE-Togo.pdf \(itietogo.org\)](#)

[Arr t -de-nomination-du-CNS-sign .pdf \(itietogo.org\)](#)

<https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2020/06/Arr%C3%AAt%C3%A9-de-nomination-du-CNS-sign%C3%A9.pdf>.

[Arr t -n 061\\_MME\\_CAB\\_2020-1.pdf \(itietogo.org\)](#)

**5. Date   laquelle le GMP a adopt  ses derniers Termes de R f rence ou document similaire refl tant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.**

--

**6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.**



Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<p><i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i></p>	<p><i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i></p>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
<p>Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres</p>	<p>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 2</u> : Le conseil national de supervision-ITIE a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE</li> <li>- superviser le processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'ITIE ;</li> <li>- suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE .</li> <li>- s'assurer de la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'ITIE ;</li> <li>- évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur le développement durable et la réduction de la pauvreté ;</li> <li>- résoudre les éventuels blocages de la mise en oeuvre de l'ITIE.</li> </ul> <p><u>Article 11</u> : Le comité de pilotage a pour mission la mise en œuvre et le suivi selon une démarche participative, de l'ITIE au Togo, en vue de garantir une contribution optimale des recettes générées par l'exploitation des ressources minérales au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il veille à la publication régulière de toutes les données sur les recettes générées par l'exploitation des industries extractives ainsi que tous les paiements versés à l'Etat par ces industries.</li> <li>- Il exécute également les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE définies par le CNS.</li> </ul>	<p><i>[Les rôles, responsabilités et droits ont-ils été respectés dans la pratique ?]</i></p> <p>Globalement atteint</p> <p>Les notifications du décret ont été respecté en ce qui concerne le fonctionnement des organes et l'exécution de la mise en œuvre de l'ITIE ont été respecté. Le plan de travail est exécuté chaque année. Les activités sont exécutées conformément aux exigence de la norme ITIE. Le suivi et la supervision de la mise en œuvre sont effectués par le comité de pilotage et la sensibilisation et les débats autour des résultats sont aussi exécutés pour avoir les contributions des parties prenantes. Tous les résultats de la mise en oeuvre de l'ITIE sont accessibles aux publics.</p>

	<p>A ce titre et sans préjudice des mandats spécifiques pouvant lui être confiés par le gouvernement, le comité de pilotage est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à la disposition du public, sous une forme compréhensible, toutes les données relatives aux paiements déclarés par les industries extractives et les revenus encaissés par l'Etat au titre de l'exploitation de ces industries ;</li> <li>- superviser la conformité des paiements déclarés par les industries extractives avec les recettes enregistrées dans la comptabilité de l'Etat ;</li> <li>- élaborer des formulaire-cadres de déclaration des données relatives aux paiements et aux recettes provenant des industries extractives;</li> <li>- arrêter la périodicité et le contenu des déclarations et rapports à publier, dans le respect des clauses contractuelles et juridiques existantes ainsi que des standards internationaux en la matière,</li> <li>- élaborer et approuver le plan d'actions pour la mise en œuvre de l'ITIE et en suivre l'application,</li> <li>- participer aux rencontres internationales sur l'ITIE,</li> <li>- formuler des recommandations sur la mise en œuvre du programme d'actions.</li> </ul>	
<p>Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.</p>		<p>N/A</p> <p>C'est le code de conduite de l'ITIE qui est suivi</p>

<b>Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre</b>		
Adoption des plans de travail annuels.	<p>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »] Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alinéa 4, 5<sup>ème</sup> tiret “élaborer et approuver le plan d'actions pour la mise en œuvre de l'ITIE et en suivre l'application”</li> </ul> <p><u>Article 22</u> : Le secrétariat technique reçoit comme attributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des principes de l'ITIE et le suivi de son exécution</li> </ul>	<p>[Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail ? Le cas échéant à quelle date ?]</p> <p>Compte rendu du 38<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de Pilotage, le 16 septembre 2021</p>
Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.	<p>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 11</u> : Le comité de pilotage a pour mission la mise en œuvre et le suivi selon une démarche participative, de l'ITIE au Togo, en vue de garantir une contribution optimale des recettes générées par l'exploitation des ressources minérales au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté.</p> <p><u>Article 20</u>: La conformité des paiements déclarés par les industries extractives avec les recettes enregistrées dans la comptabilité de l'Etat, évoquée à l'article 10 susvisé, est effectuée par un expert indépendant recruté suivant une procédure d'appel d'offre international, sous la supervision du comité de pilotage.</p>	<p>[Le GMP exerce-t-il une supervision efficace de la mise en œuvre ? Le GMP a-t-il adopté les TdR et les Rapports ITIE ? Le cas échéant à quelle date ?]</p> <p>Oui cf CR réunion du CP CR des commissions</p> <p>Oui cf CR de la 40<sup>ème</sup> réunion du CP, le 24 novembre 2022 <a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf</a> CR des commissions</p> <p>Dates d'adoption des TdR ainsi que les CR des commissions</p>
<b>Règles et procédures pour la gouvernance interne</b>		
Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire	<p>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »] Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p>	<p>[Tous les membres du GMP ont-ils eu la possibilité dans la pratique de présenter des points pour discussion ?]</p>

<p>et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p><u>Article 7</u> : Les décisions du conseil national de supervision-ITIE sont arrêtées de façon consensuelle.</p> <p><u>Article 8</u>: Les travaux donnent lieu à l'établissement par le secrétariat du conseil de comptes rendus ventilés à tous les membres dans les huit (8) jours ouvrables suivant la tenue de la rencontre. Un relevé des conclusions est soumis, pour information, au conseil des ministres par le Premier ministre, président du conseil national de supervision.</p> <p><u>Article 17</u>: Les décisions du comité de pilotage sont arrêtées de façon consensuelle et, en cas de vote, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.</p> <p><u>Article 18</u> : Les travaux donnent lieu à l'établissement des procès-verbaux ventilés à tous les membres dans les dix (10) jours ouvrables suivant la tenue de la rencontre. Le conseil des ministres est régulièrement tenu informé des résultats des travaux du comité de pilotage par le ministre chargé des mines et de l'énergie président de ce comité.</p>	<p>Oui Cf compte rendu des réunions. C'est la pratique habituelle comme l'indique le décret</p> <p>Oui Cf compte rendu des réunions</p> <p>Oui Cf compte rendu des réunions</p>
<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>	<p><i>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</i></p> <p><u>Section 2</u></p> <p><u>Article 13</u>: Outre le secrétaire permanent, les secrétaires généraux et les directeurs généraux visés, tous les autres membres du comité de pilotage sont nommés par arrêté du ministre chargé des mines et de l'énergie après leur désignation par leurs institutions respectives.</p>	<p><i>[Indiquer la pratique dans la Partie I et dans les questionnaires spécifiques à chaque collège.]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministre prend des arrêtés de nomination</li> </ul> <p><a href="#">Arrêté-n°061_MME_CAB_2020-1.pdf (itietogo.org)</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté N°2020-052/PMRT du 24 juin 2020</li> </ul> <p><a href="#">Arrêté-de-nomination-du-CNS-signé.pdf (itietogo.org)</a></p> <p>Arrêté N°061/MME/CAB/2020 du 19 juin 2020</p> <p><a href="#">Arrêté-n°061_MME_CAB_2020-1.pdf (itietogo.org)</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Norme 2019 ITIE</li> <li>- PV de la mise en œuvre de la procédure de renouvellement des membres de la société civile</li> </ul> <p><a href="#">PV-DE-LA-MISE-SUR-PIED-DU-COLLEGE-ITIE-SOCIETE-CIVILE-ET-REPRESENTANTS-AU-GMP.pdf (itietogo.org)</a></p>

		<p><a href="#">COMPÉTENCES-ET-CRITÈRES-DE-CHOIX-DES-REPRESENTANTS-DES-OSC-DANS-LE-GMP-ITIE-Togo-1-1.pdf (itietogo.org)</a></p> <p>Justification : Les autres collègues se sont inspirés de la procédure adoptée par la société civile selon la norme 2019 et les directives de la société civile</p>
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	<p>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 7</u> : Les décisions du conseil national de supervision-ITIE sont arrêtées de façon consensuelle.</p> <p><u>Article 17</u>: Les décisions du comité de pilotage sont arrêtées de façon consensuelle et, en cas de vote, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.</p>	<p><i>[Les procédures de prise de décisions ont-elles été suivies dans la pratique ? Le GMP a-t-il voté certaines décisions ?]</i></p> <p>Oui Cf compte rendu des réunions Oui Cf compte rendu des réunions Les procédures de prise de décisions ont toujours été suivies dans la pratique. Le GMP n'a jamais voté les décisions.</p>
Durée du mandat du GMP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décret N°2010-024/PR du 30 mars 2010 est statutaire.</li> <li>- Recommandations de la Norme ITIE</li> </ul>	<p><i>Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont-elles été respectées dans la pratique ?]</i></p> <p><i>Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont été respectées dans la pratique</i> Partiellement respectés</p> <p><a href="#">Arrêté-n°061 MME CAB 2020-1.pdf (itietogo.org)</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté N°2020-052/PMRT du 24 juin 2020</li> </ul> <p><a href="#">Arrêté-de-nomination-du-CNS-signé.pdf (itietogo.org)</a></p>
Indemnités journalières	<p>Décret N°2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 9</u> : Les fonctions de membres du conseil national de supervision sont gratuites.</p> <p><u>Article 14</u> : Les fonctions de membre du comité de pilotage sont gratuites.</p>	<p><i>[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?]</i></p> <p><i>Décision du GMP</i> <i>Règlement intérieur sur indemnité du GMP</i> <i>Les frais de déplacement engagés par les membres du GMP pour les travaux sont remboursés pour un montant forfaitaire de 180 000 FCFA par an. Les recommandations du validateur relatives à la régularisation de cette pratique ne sont pas encore mises en œuvre.</i></p> <p><a href="#">CR_10è-réunion-extra-du-CP.pdf (itietogo.org)</a></p>

Fréquence des réunions	<p>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 6</u> : Le conseil national de supervision - ITIE se réunit deux fois par an sur convocation de son président pour examiner l'état de mise en œuvre de l'ITIE et les problèmes rencontrés dans ce cadre, sur la base d'un rapport produit par le comité de pilotage. Il délibère valablement lorsque la moitié des membres est présente.</p> <p><u>Article 16</u> : Le comité de pilotage se réunit régulièrement en session ordinaire trois (3) fois par an sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour, et chaque fois que de besoin, en séance extraordinaire. Il délibère valablement lorsque la moitié des membres sont présents.</p>	<p><i>[Combien de fois le GMP s'est-il réuni au cours de la période examinée ?]</i></p> <p><i>Sur la période de 2020-2023</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le CNS ne s'est pas réuni</i></li> <li>- <i>Le CP s'est réuni ordinairement 9 fois et extraordinairement 7 fois</i></li> </ul>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	<p><b>Règlement intérieur de l'ITIE-Togo :</b></p> <p><u>Article 7</u> : Les convocations, accompagnées des documents de travail nécessaires, sont adressées aux membres dans un délai de quinze (15) jours avant la date de la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être ramené à trois (3) jours. L'ordre du jour doit être joint aux convocations.</p> <p><a href="#">Règlement-Intérieur-1.doc (live.com)</a></p>	<p><i>[Quand les réunions ont-elles été annoncées ? Combien de temps à l'avance les documents étaient-ils diffusés ?]</i></p> <p>Généralement, les réunions sont convoquées deux semaines à l'avance accompagnées de documents nécessaires.</p> <p>Cf. lettres d'invitation</p>
Rédaction de procès-verbaux	<p>Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010</p> <p><u>Article 8</u> : Les travaux donnent lieu à l'établissement par le secrétariat du conseil de comptes rendus ventilés à tous les membres dans les huit (8) jours ouvrables suivant la tenue de la rencontre. Un relevé des conclusions est soumis, pour information, au conseil des ministres par le Premier ministre, président du conseil national de supervision.</p> <p><u>Article 18</u> : Les travaux donnent lieu à l'établissement des procès-verbaux ventilés à tous les membres dans les dix (10) jours ouvrables suivant la</p>	<p><i>[Existe-t-il des traces écrites des discussions du GMP pendant la période examinée ?]</i></p> <p>Les traces des discussions du GMP sont matérialisées par les comptes rendus disponibles sur le site web de l'ITIE-Togo <a href="http://www.itietogo.org">www.itietogo.org</a></p>

	tenue de la rencontre. Le conseil des ministres est régulièrement tenu informé des résultats des travaux du comité de pilotage par le ministre chargé des mines et de l'énergie président de ce comité.	
<b>Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner</b>		
Mise en place d'une commission ad hoc d'élaboration du plan d'action de l'ITIE	Décret n° 2010-024/PR portant création, attributions, composition organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) du 30 mars 2010	Cf, processus d'élaboration du plan d'action 2021-2025  Compte rendu de la 39 <sup>ème</sup> réunion, disponible sur le site web ITIE Togo. Document à mettre en annexe
- Mise en place de la commission ad hoc du projet de lutte contre la corruption		
- Mise en place des commissions du comité de pilotage	Article 15 : Le comité de pilotage peut créer des groupes de travail pour réfléchir sur les questions liées à certaines missions. Il peut faire appel à toute personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour la tenue de ses travaux. Cette personne n'a pas voix délibérative.	Cf. Comptes rendus de la 39 <sup>ème</sup> et 40 <sup>ème</sup> réunion du CP, disponible sur le site web ITIE Togo.  Rapports à mettre en annexe
- Travaux des commissions		

## Réunions du GMP et procès-verbaux

**7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.**

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/08/CR\\_15eme-reunion-extraordi-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/08/CR_15eme-reunion-extraordi-du-CP.pdf)

[CR\\_16eme-reunion-exxtraordinaire-du-CP.pdf \(itietogo.org\)](#)

[CR\\_17eme-reunion-extraordinaire-du-CP-1.pdf \(itietogo.org\)](#)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR\\_41eme-reunion-ordinaire-du-Cp.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR_41eme-reunion-ordinaire-du-Cp.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/08/CR\\_35eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/08/CR_35eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/07/CR\\_36eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/07/CR_36eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/07/CR\\_37eme-reunion-ordinaire-du-CP\\_1.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/07/CR_37eme-reunion-ordinaire-du-CP_1.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/10/CR\\_2e-session\\_37e-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/10/CR_2e-session_37e-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/CR\\_38e-reunion-ordinaire-du-CP2191.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2021/12/CR_38e-reunion-ordinaire-du-CP2191.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR\\_39eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/CR_39eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR\\_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/09/CR_40eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

[https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/Liste-de-presence\\_42eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf](https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2023/08/Liste-de-presence_42eme-reunion-ordinaire-du-CP.pdf)

Adoption par le GMP

**8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.**

23 novembre 2023



Partie II : Participation du gouvernement

L'objectif de cette **exigence** est d'assurer une direction gouvernementale complète, active et efficace pour la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en termes de direction politique de haut niveau et d'engagement opérationnel, afin de faciliter tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : Nous considérons que le CP qui est l'organe d'exécution de la mise en œuvre représente valablement l'ensemble du GMP. La participation des entités du gouvernement est active, effective et dynamique dans les déclaration des données au cours de l'élaboration des données ITIE, dans la rédaction des rapports d'avancement, dans les ateliers de sensibilisation de dissémination et dans le suivi des recommandations et dans la mise en œuvre des mesures correctives et surtout dans la mise en place des dispositions l'égalité et réglementaires pour l'intégration des principes de la norme ITIE dans la gouvernance du secteur extractif du Togo.

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du **20 septembre 2020\_au\_31 Décembre 2023**. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

**1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.**

- Discours de la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l'énergie et des mines à l'ouverture de la 35<sup>ème</sup> réunion ordinaire du CP le 30 novembre 2020 à l'Hôtel du 2 février.

« Nous devons œuvrer ensemble pour que l'ITIE devienne un modèle de bonne gestion non seulement dans le secteur extractif mais aussi dans la gestion des finances de l'Etat... Je promets d'œuvrer pour mettre en place toutes les dispositions qui puissent garantir et

préservé cette dynamique dans la réalisation des activités. Enfin, j'essayerai, dans la mesure du possible, de lever tous les obstacles qui puissent ramer la bonne exécution du processus de l'ITIE ».

<https://itietogo.org/web/35eme-reunion-ordinaire-du-comite-de-pilotage-de-litie-togo-ouverture-solennelle-ce-lundi-30-novembre-2020-a-lome/>

**3. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.**

TOMEGAH-DOGBE Victoire, Premier Ministre (CNS)

**4. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.**

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010	Application des dispositions du décret

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
Décret 2010-024/PR du 30 mars 2010	Par perte de statuts ou de qualités : <ul style="list-style-type: none"><li>- Par remaniement du Gouvernement</li><li>- Départ à la retraite</li><li>- Affectation</li></ul> Le remplacement est effectué suite aux échanges de courriers

**5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.**

Année	Personnel	Budget
- 2020 :	Sept (07) <sup>1</sup>	90 000 000 FCFA
- 2021 :	Sept (07)	90 000 000 FCFA
- 2022 :	Sept (07)	90 000 000 FCFA
- 2023 :	Sept (07)	90 000 000 FCFA

**6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.**

<sup>1</sup> Sept (07) = Le Coordonnateur national + quatre fonctionnaires + deux contractuels

Pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE, il y a :

- L'environnement créé par le décret 2010-024/PR du 30 mars 2010 ;

Article 26 : La cellule « collecte des données et renforcement des capacités » est chargée, sous le contrôle du coordonnateur national ITIE et en vue d'éclairer les décisions du comité de pilotage, de :

- proposer les formulaires de déclaration des paiements versés par l'industrie extractive ;

- veiller à la connaissance et à la compréhension de l'industrie extractive, des revenus et de la fiscalité de l'industrie extractive, des rôles et des responsabilités à assumer par les parties prenantes ;

- veiller au renforcement des capacités de « reporting » pour remplir les formulaires de déclaration ;

- assurer la vulgarisation de modèle unique des déclarations pour les entités déclarantes des paiements et revenus ;

- veiller au renforcement des capacités en logistique pour assurer au gouvernement une bonne articulation des systèmes d'exécution ;

- veiller au renforcement des capacités sur le travail en réseau pour une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;

- veiller au renforcement des capacités sur la prise de décision et le consensus pour les ONG et les sociétés civiles, [Décret-de-cr\u00e9ation-de-IITIE-Togo.pdf \(itietogo.org\)](#) ;

- la mise en place du GMP act\u00e9e par des arr\u00eat\u00e9s de nomination des membres, [D\u00e9cret-de-cr\u00e9ation-de-IITIE-Togo.pdf \(itietogo.org\)](#) ;

- Lancement du projet anti-corruption de l'ITIE-Togo

<https://itietogo.org/web/litie-togo-engage-les-acteurs-majeurs-de-la-lutte-contre-la-corruption-dans-le-secteur-extractif/> .

Pour lever tout obstacle \u00e0 la divulgation ITIE, le d\u00e9cret 2010-024/PR du 30 mars 2010 a pr\u00e9vu dans son article 2 au dernier tiret que le conseil national de supervision-ITIE dans sa mission r\u00e9sout les \u00e9ventuels blocages de la mise en oeuvre de l'ITIE.

[D\u00e9cret-de-cr\u00e9ation-de-IITIE-Togo.pdf \(itietogo.org\)](#)

## Contacts avec le coll\u00e8ge au sens large

### 3. D\u00e9crire la structure du coll\u00e8ge du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des \u00e9l\u00e9ments probants. Si ces \u00e9l\u00e9ments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces \u00e9l\u00e9ments probants en annexe au pr\u00e9sent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Un groupe de coordination a été mis en place en octobre 2019 (cf CR)	Note d'information du Coordonnateur national ITIE au Responsable de l'administration concernée, Compte rendu et restitution  Restitution après séance de travail (cf CR)	Saisie par courrier du responsable de l'administration concernée pour libérer l'agent concerné

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui.

Des documents ont été collectés sous forme de fichier auprès de :

ANGE

DGMG

ediTogo

## Utilisation des données

### 5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

<p>OTR à Sokodé et à Vogon DGMG à Vogon ANGE à Kara et à Tsévié Ministère de l'environnement et des ressources forestières Atakpamé, Vogon, Kara, Tabligbo</p> <p>Administrations locales et décentralisées</p>
---

## Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
AZIABLE Mila Mawunyo	<a href="mailto:mila.aziable@gouv.tg">mila.aziable@gouv.tg</a>		
AKAYA Kpowbié Tchasso Stéphane	<a href="mailto:stephane.akaya@gmail.com">stephane.akaya@gmail.com</a>		
SOGLE Damégare	<a href="mailto:sogle.m@gmail.com">sogle.m@gmail.com</a>		
GANDO Karim Tchaktchouri	<a href="mailto:kgando@bceao.int">kgando@bceao.int</a>		
KOLANI Liman	<a href="mailto:lkolani@otr.tg">lkolani@otr.tg</a>		
KOKA Bassolawoè	<a href="mailto:k.bassolawoe@gmail.com">k.bassolawoe@gmail.com</a>		
BAKAÏ Baoubadi	<a href="mailto:bbaoubadi@gmail.com">bbaoubadi@gmail.com</a>		
AFAWOUBO Afi Akouyovi	<a href="mailto:mafawoubo@yahoo.fr">mafawoubo@yahoo.fr</a>		

### Partie III : Participation des entreprises

L'objectif de cette exigence est d'assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un environnement favorable à cet effet.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : La participation libre et volontaire des entreprises est effective et efficace. Elle participe à toutes les déclarations selon les règles de la norme ITIE et participe également au débat autour des résultats ITIE dans les localités minières. Au niveau des organes de mise en œuvre les représentants des entreprises extractives participent pleinement aux débats et contribuent efficacement à la qualité des décisions.

*Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du 12 septembre 2020\_au 31 décembre 2023 Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collègue peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

## Nominations au GMP

### 1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collègue, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
Existence de la Procédure de sélection des membres du GMP représentant les entreprises décrite dans le PV du 27 septembre 2019 et du 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Lien de la procédure de désignation des membres du Collège des IE <a href="https://itietogo.org/web/6177-2/">https://itietogo.org/web/6177-2/</a>

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée

**Contacts avec le collège au sens large**

**3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Non		

--	--	--

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collègue au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Non
-----

## Utilisation des données

**5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Oui Formation initiée par la TdE à l'endroit du personnel impliqué dans la production des données ITIE Participation aux disséminations des données ITIE ; CIMCO SNPT WACEM SCAN TOGO MINES CRYSTAL
--

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.**



--

## Signataires

**7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Michel KEZIE	<a href="mailto:dg@phosphatesdutogo.com">dg@phosphatesdutogo.com</a>		
ADOLEHOUME Koffi Jean	<a href="mailto:Jean.koffi.adolehoume@hcafrica.com">Jean.koffi.adolehoume@hcafrica.com</a>		
GLE Kossi Amétépé	<a href="mailto:eauclever@yahoo.fr">eauclever@yahoo.fr</a>		
RAGOUENA Windahoda	<a href="mailto:virasmining.tg@gmail.com">virasmining.tg@gmail.com</a>		
EKPAO Bikilimwè	<a href="mailto:b.ekpao@snptogo.com">b.ekpao@snptogo.com</a>		
PANKAJ Narayanan	<a href="mailto:lawyernarayanan.pankaj@gmail.com">lawyernarayanan.pankaj@gmail.com</a>		
KODJO Egnonam Afi	<a href="mailto:kafiegnonam@gmail.com">kafiegnonam@gmail.com</a>		
PITASSA Moise	<a href="mailto:mpitassa@gmail.com">mpitassa@gmail.com</a>		
HEMAZRO Anani	<a href="mailto:sebani2009@yahoo.fr">sebani2009@yahoo.fr</a>		

D'ALMEIDA Kudzo Adékunlé	<a href="mailto:a.dalmeida@snptogo.com">a.dalmeida@snptogo.com</a>		
AMOUZOU Yaovi	<a href="mailto:accountsMgr.wacem@diamondcement.com">accountsMgr.wacem@diamondcement.com</a>		
BONFOH Mahamadou	<a href="mailto:bonfoh2014@gmail.com">bonfoh2014@gmail.com</a>		
TEDIHOU Pidénam Flora	<a href="mailto:florabientedihou@gmail.com">florabientedihou@gmail.com</a>		

#### Partie IV : Participation de la société civile

L'objectif de cette **exigence** est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour garantir que la transparence créée par l'ITIE puisse conduire à une plus grande redevabilité et à une meilleure gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières. Les dispositions relatives à l'engagement de la société civile cherchent à établir les conditions qui permettront d'y parvenir au fil du temps.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification : La Société civile est très engagée en favorisant le cadre de dialogue pour un environnement cohérent et une résilience permanente des efforts du gouvernement, des entreprises et des communautés dans le développement économique et sociale de la population. Au fait, elle joue le rôle de médiateur entre les parties prenantes citées ci-dessus au cours des débats et des entretiens qui permettent d'harmoniser les opinions et les avis de tout le monde.

*Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du au [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile*

*s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires*

## Nominations au GMP

### 1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<ul style="list-style-type: none"><li>- Adoption de la procédure de sélection des membres de la société civile devant siéger au GMP <a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/COMP%C3%89TENCES-ET-CRIT%C3%88RES-DE-CHOIX-DES-REPRESENTANTS-DES-OSC-DANS-LE-GMP-ITIE-Togo-1-1.pdf">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/COMP%C3%89TENCES-ET-CRIT%C3%88RES-DE-CHOIX-DES-REPRESENTANTS-DES-OSC-DANS-LE-GMP-ITIE-Togo-1-1.pdf</a></li></ul>	Publication d'une annonce de sélection des membres du collège de la société civile.
<ul style="list-style-type: none"><li>- Choix des membres du collège de la société civile <a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/PV-DE-LA-MISE-SUR-PIED-DU-COLLEGE-ITIE-SOCIETE-CIVILE-ET-REPRESENTANTS-AU-GMP.pdf">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/PV-DE-LA-MISE-SUR-PIED-DU-COLLEGE-ITIE-SOCIETE-CIVILE-ET-REPRESENTANTS-AU-GMP.pdf</a> <a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/LISTE-DE-PRESENCE-SOCI%C3%89T%C3%89-CIVILE.pdf">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/LISTE-DE-PRESENCE-SOCI%C3%89T%C3%89-CIVILE.pdf</a> <a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/POINT-SUR-RENCONTRE-02-OCT-2019-DU-COLLEGE-DES-OSC-ITIE-Togo-.pdf">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/POINT-SUR-RENCONTRE-02-OCT-2019-DU-COLLEGE-DES-OSC-ITIE-Togo-.pdf</a></li></ul>	Publication du PV de sélection des membres.

### 2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée

## Contacts avec le collège au sens large

### 3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Collège de la Société Civile ITIE</p> <p>PV de la mise en place de la structure du collège</p> <p><a href="https://itietogo.org/wp-content/uploads/2019/11/PV-DE-LA-MISE-SUR-PIED-DU-COLLEGE-ITIE-SOCIETE-CIVILE-ET-REPRESENTANTS-AU-GMP.pdf">https://itietogo.org/wp-content/uploads/2019/11/PV-DE-LA-MISE-SUR-PIED-DU-COLLEGE-ITIE-SOCIETE-CIVILE-ET-REPRESENTANTS-AU-GMP.pdf</a></p>	<p>Mise en place d'une plateforme WhatsApp (Forum d'info sur ITIE et sur le secteur extractif)</p>	<p>Discussions des sujets liés à l'ITIE sur la plateforme WhatsApp (Forum d'info sur ITIE et sur le secteur extractif)</p> <p>Participation de la société civile togolaise aux activités minières</p> <p><a href="https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/12/Participation-des-OSC-togolaises_Ouagadougou.pptx">https://itietogo.org/web/wp-content/uploads/2019/12/Participation-des-OSC-togolaises_Ouagadougou.pptx</a></p>

### 4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui

Courrier du Coordonnateur national demandant des documents à la société civile

Courrier de relais de la demande du Coordonnateur national adressé par le président du collège aux organisations membres de la société civile

Documents collectés auprès de la société civile

Collecte des résultats de l'impact de l'ITIE sur le terrain

Utilisation des données

**5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Oui

- Communication sur la norme ITIE 2019 à Atakpamé lors de la dissémination en juillet 2023
- Formation sur la nomenclature des contrats à Tsévié
- Communication ITIE sur Radio Lomé <https://youtu.be/VuXxjRczen4>
- Publication sur l'utilisation des données ITIE et sur les impacts par la société civile Datathon
- Projet anticorruption <https://ongacomb.webador.fr/ce-que-nous-faisons/projets-en-cours>
- Plaidoyer pour une délocalisation des populations pour cause d'exploitation minière respectueuse des droits des communautés de Sagonou <https://ongacomb.webador.fr/ce-que-nous-faisons/projets-realises>

Obstacles à la participation

**6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([disclosure@eiti.org](mailto:disclosure@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation.**

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en

question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	
2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.	La Société Civile agit librement
2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.	Les acteurs de la société civile à l'ITIE interagissent entre eux librement.
2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.	Les représentants de la Société civile participent pleinement et activement aux activités de mise en œuvre du processus ITIE
2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.	Les représentants de la Société civile s'expriment librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles

## Signataires

**7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Marc ABOFLAN	00228 91 44 84 24		
Kokouda ADONTUI	<a href="mailto:honoson84@yahoo.fr">honoson84@yahoo.fr</a>		
GOUNTANTE Kassimou	<a href="mailto:kgountante@gmail.com">kgountante@gmail.com</a>		
Kodjo Dzidzome MAHOULE	<a href="mailto:cacitogo@gmail.com">cacitogo@gmail.com</a>		
Gilbert TSOLENYANU	<a href="mailto:gilbertsenyo@gmail.com">gilbertsenyo@gmail.com</a>		
Mathurin ATINTO			
Mawuto Godson KETOMAGNAN	<a href="mailto:godsonket@yahoo.fr">godsonket@yahoo.fr</a>		
Kokou LOKO	<a href="mailto:lonestojoa@gmail.com">lonestojoa@gmail.com</a>		
Wéndana HOURGNAMBA	<a href="mailto:hwendana@gmail.com">hwendana@gmail.com</a>		
Adjï CHAKBERA	<a href="mailto:chadavy@gmail.com">chadavy@gmail.com</a>		
Awoussi BOYINDJO	<a href="mailto:dhumaine@yahoo.fr">dhumaine@yahoo.fr</a>		
Kessina WONEGOU	<a href="mailto:woatbep@yahoo.fr">woatbep@yahoo.fr</a>		
Kokou Elorm AMEGADZE	<a href="mailto:kelorm5@yahoo.fr">kelorm5@yahoo.fr</a>		
Kossi KOUGBLENOU	<a href="mailto:kossikougblenou@yahoo.fr">kossikougblenou@yahoo.fr</a>		
Afua Kafui ESSEH	<a href="mailto:essehkafui@yahoo.fr">essehkafui@yahoo.fr</a>		

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.



Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

### **Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]**

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collègues ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.